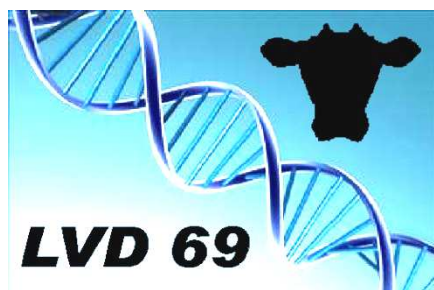


# INFORMATIONS PRATIQUES



**LVD 69**



ACCREDITATION  
N° 1-2306  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR



VetAgro Sup  
Campus Vétérinaire  
de Lyon

Avec le soutien de



## Laboratoire Vétérinaire Départemental du Rhône (LVD69)

VetAgro Sup – Campus Vétérinaire de Lyon  
Bâtiment Galtier – niveau 1  
BP 35  
1, avenue Bourgelat  
69280 MARCY L'ETOILE

Téléphone : +33 (0)4 78 87 82 04

Télécopie : +33 (0)4 78 87 82 08

Courriel : [lvd69@vetagro-sup.fr](mailto:lvd69@vetagro-sup.fr)

[www.vetagro-sup.fr/lvd](http://www.vetagro-sup.fr/lvd)

SIRET : 130 008 584 00018

TVA intracommunautaire : FR16130008584

Pour nos clients, nous sommes engagés dans un processus d'assurance de la qualité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025, et accrédité LAB GTA 27 pour les analyses d'immuno-sérologie et NF U47-600 pour les analyses de biologie moléculaire citées dans le catalogue ruminants.

Pour bénéficier au mieux du système qualité, le client doit lui aussi s'engager à fournir au laboratoire les informations et prélèvements requis en fonction de ses besoins. Le présent guide permet de l'y aider en exposant les facteurs influant sur la qualité des résultats et, par conséquent, l'exploitation qui peut en être faite.

En effet, la performance du laboratoire est améliorée par :

- la connaissance du contexte et le but de votre demande d'analyses,
- le respect des critères qualitatifs et quantitatifs de vos prélèvements,
- la sélection des méthodes appropriées à vos besoins et moyens,
- la transmission de vos attentes, remarques voire réclamations.

Le laboratoire s'engage à satisfaire votre besoin dans un esprit de service public de qualité afin de contribuer à la préservation de la santé publique vétérinaire.

Le Directeur du LVD / Le Responsable Qualité

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>COORDONNEES .....</b>	<b>4</b>
<b>REALISATION DES ANALYSES.....</b>	<b>5</b>
<b>DEPOT/ ENVOI DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>TRANSPORT DES PRELEVEMENTS.....</b>	<b>6</b>
<b>DEMANDE D'ANALYSE .....</b>	<b>7</b>
<b>CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PRELEVEMENTS.....</b>	<b>7</b>
<b>AIDE AU PRELEVEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>CONVENTIONS : CAHIERS DES CHARGES PARTICULIERS .....</b>	<b>10</b>
<b>RAPPORT D'ESSAI .....</b>	<b>10</b>
<b>FACTURATION.....</b>	<b>10</b>

## COORDONNEES

### Laboratoire Vétérinaire Départemental du Rhône (LVD69)

VetAgro Sup – Campus Vétérinaire de Lyon

Bâtiment Galtier – niveau 1

1, avenue Bourgelat

BP 35

69280 MARCY L'ETOILE

*Téléphone* : 04 78 87 82 04

*Télécopie* : 04 78 87 82 08

*Courriel* : [lvd69@vetagro-sup.fr](mailto:lvd69@vetagro-sup.fr)

*Site internet* : [www.vetagro-sup.fr/lvd](http://www.vetagro-sup.fr/lvd)

*Ouverture de l'accueil* : du lundi au vendredi 08h30 / 13h00 - 13h45 / 17h00

*Accueil téléphonique* : du lundi au vendredi 08h30 / 13h00 - 15h30 / 17h00

### L'équipe

*Directrice* :

*Responsable Qualité* : **France MOUGEL**

*Responsable technique* :

*Responsable de l'unité Sérologie-Immunologie* : **Valérie FAVEDE**

*Responsable de l'unité Biologie moléculaire* : **Karine GROUD**

*Responsable de l'unité Bactériologie-Parasitologie* : **Brigitte CHATAIGNER**

*Responsable du pôle secrétariat, régisseur de recettes* : **Florence TRINCAS-BURQUIER**

Nous sommes là pour répondre à vos questions !

## REALISATION DES ANALYSES

Les analyses indiquées dans nos catalogues sont réalisées au laboratoire vétérinaire départemental du Rhône par un personnel habilité, sauf en cas de force majeure (le client en serait préalablement informé). Les analyses éventuellement sous traitées sont signalées dans les rapports d'essais.

Les confirmations réglementaires, typages complets de certaines bactéries ou autres demandes sont réalisés, le cas échéant, dans un autre laboratoire agréé sans préavis.

Les catalogues par espèce détaillent :

- l'agent recherché et la maladie associée,
- le type de prélèvement à envoyer,
- les méthodes d'essai sélectionnées par le laboratoire,
- le délai maximum d'analyse (exprimé en jours ouvrés),
- le tarif en euros TTC.

En cas de doute ou d'exigence particulière, veuillez contacter le laboratoire au préalable.

Les résultats d'essais ne concernent que les objets soumis à analyse. Seule la qualité de l'échantillonnage, sous la responsabilité du demandeur, permet d'extrapoler les résultats à un lot avec un certain niveau de confiance.

S'il y a lieu, ou sur demande, le laboratoire fournit une estimation raisonnable des incertitudes de résultats. Dans de nombreux cas, tout calcul rigoureux étant impossible, seules les composantes de l'incertitude de mesure peuvent avoir été identifiées (performance de la méthode fondée sur l'expérience acquise, les données de validation interne ou des fournisseurs le cas échéant).

Les analyses sont réalisées selon le protocole fournisseur, sauf mention contraire.

## DEPOT/ ENVOI DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE

Les prélèvements peuvent être déposés au secrétariat du LVD69 (pièce n° 6-107) du lundi au vendredi aux heures d'ouverture et le samedi à la loge d'accueil du campus vétérinaire VetAgro Sup.

Ils peuvent être envoyés au laboratoire par voies postales en respectant le conditionnement décrit ci-dessous.

Pour préserver la qualité de l'échantillon, il est recommandé de choisir un envoi rapide et de respecter les températures de stockage et d'envoi décrites ci-après.

Un bon d'envoi Chronopost peut être commandé sur la page internet du LVD (<http://vetagro-sup.fr/lvd>) et sera facturé à réception du coli.

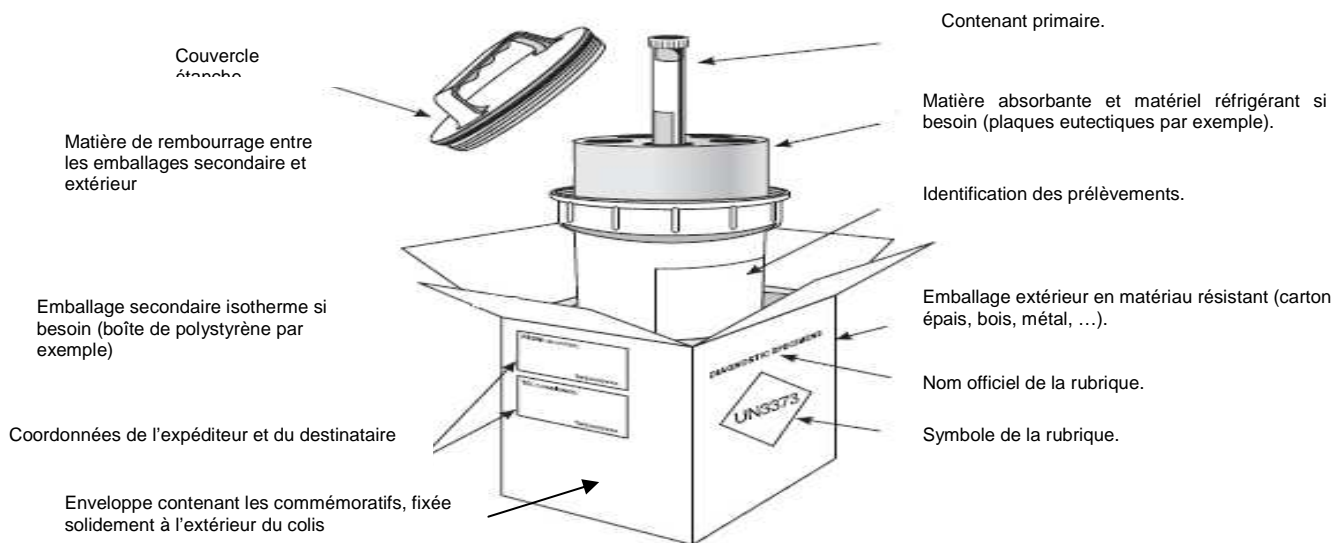
# TRANSPORT DES PRELEVEMENTS

**Tout transport d'échantillons à risques particuliers** (infectieux, toxiques ou auto inflammables) par route, même lorsqu'il est réalisé par le propriétaire, le préleveur ou le prescripteur, **engage** la responsabilité de l'expéditeur.

## Classement des matières infectieuses pour l'homme ou pour l'animal repris dans l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

<b>Catégorie A</b>	Les prélèvements pouvant contenir des matières de catégorie A (pestes, fièvres, rage, ESB et agents à risque de niveau 4 pour l'homme) doivent être transportés par un transporteur agréé 6.2 (UN 2814).
--------------------	--

<b>Catégorie B</b>	<p>Les autres prélèvements sont transportés par tout moyen routier et sous réserve du respect des règles de transport d'animaux, vivants ou morts décrites dans l'instruction P650 de l'ADR : <b>triple emballage + étiquetage sur l'emballage extérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 emballages intérieurs primaire(s) et secondaire étanches</li> <li>- <b>emballage individuel</b> ou cloisonnement des récipients primaires fragiles</li> <li>- <b>absorbant</b> placé entre le récipient primaire et l'emballage secondaire, en quantité suffisante pour absorber la totalité du liquide issu des prélèvements</li> <li>- <b>réfrigérant</b> placé à l'extérieur de l'emballage secondaire étanche dans un emballage tertiaire isolant et étanche en cas de transport à température dirigée</li> </ul>
--------------------	---



- emballage extérieur suffisamment robuste et résistant
- étiquetage indiquant :
  1. la mention « **UN 3373** » dans un losange orthogonal d'une couleur contrastée et d'au moins 5 cm de côté
  2. la mention « **Matière biologique de catégorie B** » en lettres d'au moins 6 mm de haut
  3. le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de l'expédition à joindre en cas d'incident

<b>Echantillon animal exempté</b>	<p>Echantillons prélevés en l'absence de toute crainte d'infectiosité : prises de sang pour prophylaxie ou de convenance, contrôle de prise vaccinale, ...</p> <p>Triple emballage</p> <p>Marquage « échantillon animal exempté »</p>
-----------------------------------	---

## DEMANDE D'ANALYSE

Une **demande écrite initiale** est **obligatoire**. Les demandes complémentaires doivent se faire par mail ou télécopie.

Il est recommandé d'utiliser la feuille de demande d'analyses fournie par le LVD69, téléchargeable sur le site <http://www.vetagro-sup.fr/lvd>.

Une demande comprend :

- les **coordonnées complètes** du **demandeur** et du **payeur** s'il est différent,
- la **nature**, le **nombre** et l'**identification** des **prélèvements**,
- la **date** de prélèvement,
- la **signature** du **client** ou de son représentant,
- la mention du **vétérinaire traitant** est recommandée si ce n'est pas le demandeur (destinataire systématique des résultats si mentionné),
- des **commémoratifs** utiles (signe clinique, mortalité, morbidité, traitements effectués, vaccinations...).

La feuille de demande doit être **placée à l'extérieur du conditionnement secondaire** des prélèvements.

## CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PRELEVEMENTS

Le tableau ci-après détaille en fonction du type d'analyse les matrices exploitables caractérisées par des critères quantitatifs et qualitatifs (conditionnement, température de conservation, volume minimal).

Les critères de non recevabilité sont les suivants (en fonction de la matrice et du conditionnement):

- tube cassé,
- quantité insuffisante,
- emballage souillé ou détérioré,
- sérum hémolysé,
- nature du prélèvement non adapté,
- présence de formol pour les prélèvements d'organes destinés à la biologie moléculaire et la bactériologie,
- écouvillon avec milieu de transport non adapté,
- prélèvements envoyés hors délai, mal conservé ou qualité physico-chimique altérée

En cas de refus du prélèvement le client est informé.

## RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LE PRELEVEMENT

Les prélèvements, quels qu'ils soient, sont du matériel biologique susceptible de contenir des agents potentiellement transmissibles. Il est donc indispensable de manipuler avec précaution, de façon aseptique et avec des protections appropriées, pour protéger le manipulateur, et ne pas risquer une contamination de ou par l'environnement.

Les lyses enzymatiques et bactériologiques sont ralenties avec le froid. La plupart des prélèvements pour analyse nécessitent idéalement une conservation à 4°C environ. Les prélèvements doivent être envoyés le plus rapidement possible au laboratoire, dans un délai qui n'excède pas 48 heures et sous régime du froid de préférence.

### Conseils spécifiques à la sérologie :

L'utilisation de tubes avec gel séparateur permet une meilleure stabilité dans le temps. Pour éviter l'hémolyse, les prélèvements sur tubes secs doivent si possible passer au moins une heure à température ambiante puis être placés au frais.

### Conseils spécifiques à la bactériologie :

Toute recherche bactériologique est facilitée lorsque la réalisation du prélèvement est effectuée avant traitement antibiotique. Tout prélèvement doit être effectué de façon à limiter tout risque de contamination (en cas de contamination polybactérienne, le résultat sera ininterprétable et l'on ne fera pas d'identification de chaque souche).

Pour les écouvillons, des milieux de transport spécifiques (AMIES-CHARBON) permettent de favoriser la conservation.

Le lait pour recherche microbiologique ne doit pas contenir de conservateurs.

### Conseils spécifiques à la biologie moléculaire (PCR) :

Le choix de la matrice est primordial : le prélèvement doit se faire au niveau des tissus ou liquides biologiques où le microorganisme est présent ou se multiplie. Les matrices recommandées sont précisées dans les catalogues, en fonction du pathogène recherché.

Pour la bactériologie et la biologie moléculaire (recherche de l'agent pathogène), il est important d'éviter tout risque d'inter-contamination des prélèvements en isolant chaque prélèvement, à l'intérieur du colis, dans un conditionnement identifié et hermétiquement fermé.

Le tableau ci-après constitue une aide pour le prélèvement : quantité, matériel, température de conservation/transport. Les recommandations spécifiques à chaque recherche sont précisées dans les catalogues.

Date d'application : <b>2018-12-30</b>	<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> Version en vigueur disponible sur le site <a href="http://www.vetagro-sup.fr/lvd">http://www.vetagro-sup.fr/lvd</a>	F-ANA-54 V7 Page 8/10
---	--	--------------------------



## AIDE AU PRELEVEMENT

Unité	Matrice	Quantité minimale	Conditionnement	Température de conservation/ délai de transport
<b>Sérologie immunologie</b>	Sérum	1 ml	Tube sec	+ 2 à + 8°C après formation du caillot
	Sang total	1 ml	Tube EDTA	+ 2 à 8°C
	Lait	2 ml	Pot hermétique à vis	+ 2 à + 8°C si délai < 48h / - 20°C si délai > 48 h
	Fèces	1 g	Pot hermétique à vis	ambiante
<b>Biologie moléculaire (PCR)</b>	Sang total	1 ml	Tube EDTA	+ 2 à + 8°C <10 jours
	Sérum	1 ml	Tube sec	+ 2 à + 8°C <4 jours Sinon congélation
	Raclage cutané (peau et poils)	2 g	Tube sec	+ 2 à + 8°C si délai < 48h / - 20°C si délai > 48 h
	Matériel cellulaire de cytoponction, biopsie ou tissu en paraffine	chargé	Tube sec	+ 2 à + 8°C si délai < 48h ou congélation
	Urine, liquide céphalo rachidien, liquide synovial	2 ml (urine) 1 ml (LCR et LS)	Tube sec	+ 2 à + 8°C > 10 jours
	Organes	1 g	Pot hermétique / organe	+ 2 à + 8°C si délai < 48h / - 20°C si délai > 48 h
	Ecouvillon ou cytobrosse	chargé	Ecouvillon sans milieu de transport	+ 2 à + 8°C > 10 jours
	Lait	2 ml	Ajout de bronopol possible pour la conservation	+ 2 à + 8°C si délai < 48h / - 20°C si délai > 48 h
	Biopsies auriculaires pour recherche BVD		1/enveloppe	< 15 jours entre prélèvement et réception au laboratoire
<b>Bactériologie</b>	Urine	2 ml	Tube sec, écouvillon stérile	+ 2 à + 8°C, délai < 2 jours
	Organe, lait, liquides internes	5 ml / 25 g	Pot hermétique stérile à vis, écouvillon stérile, matériel chirurgical	+ 2 à + 8°C, délai < 2 jours
	Anse intestinale ligaturée	5 ml / 25 g	Pot hermétique stérile à vis	+ 2 à + 8°C, délai < 4 heures
<b>Parasitologie</b>	Fèces	> 20 g	Pot hermétique à vis	+ 2 à + 8°C, délai < 2 jours
<b>Mycologie</b>	Divers	---	Pot hermétique stérile à vis	+ 2 à + 8°C, délai < 2 jours

Date d'application :  
2018-12-30

### INFORMATIONS PRATIQUES

Version en vigueur disponible sur le site <http://www.vetagro-sup.fr/lvd>

F-ANA-54 V7

Page 9/10

## CONVENTIONS : CAHIERS DES CHARGES PARTICULIERS

Pour les services et analyses à caractère particulier (méthodes autres que celles indiquées au présent catalogue), prévisible ou répétitif (collectes fréquentes), des conventions peuvent être passées. Elles précisent les engagements des parties et permettent de fixer les tarifs et conditions de facturation.

Pour toute demande en lien avec une activité de recherche ou pour toute analyse ne figurant pas sur les catalogues, veuillez prendre contact avec le laboratoire.

### RAPPORT D'ESSAI

Les résultats d'analyses ne sont pas communiqués par téléphone. Le rapport d'essai est transmis par courrier au client, par email ou fax sur demande.

Le laboratoire dispose d'une plateforme extranet (service gratuit). Les codes d'accès sont fournis à réception du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du LVD.

Des réserves sur la qualité des prélèvements ou des résultats peuvent être formulées.

Le laboratoire prend toutes les dispositions appropriées pour assurer la totale confidentialité des résultats d'analyses.

### FACTURATION

Pour chaque dossier, la facture établie (exprimée en euros) comporte :

- éventuellement des frais de dossier (3,60 € HT – **4.32 € TTC**),
- les frais d'analyses,
- les frais d'expédition à un autre laboratoire agréé le cas échéant.

Conditionnement Matière biologique de catégorie A – UN 2814	
Conditionnement Matière biologique de catégorie B – UN 3373 (frais de transport en sus)	37,62 € HT – <b>45,14 € TTC</b>
Envoi colissimo	13.20 € HT – <b>15,84 € TTC</b>
Bon Chronopost	10.00 € HT – <b>12.00 € TTC</b>

Les tarifs sont fixés par le comité de gestion du LVD69. La TVA appliquée est de 20%.

Pour les analyses de grandes séries, contacter le laboratoire pour un chiffrage particulier.

Les factures sont payables à réception selon les modalités suivantes :

- par **chèque** à l'ordre de l'agent comptable de VetAgro Sup **accompagné du papillon détachable** ad' hoc ;

- par **virement bancaire** en indiquant le **N° de facture** dans le libellé à :

TPLYON TRESORERIE GENERALE n° 10071 69000 00001004323 93

IBAN: FR76 1007 1690 0000 0010 0432 393

BIC/SWIFT: TRPUFRP1